



Elections européennes - Questionnaire ASTI Réponses de déi gréng

Citoyenneté

- 1) Votre parti serait-il favorable à la **consécration d'un droit de vote sur base de la résidence** dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

*En vue du renforcement de la démocratie européenne, nous souhaitons mener une discussion ouverte sur l'avenir de l'Europe. La consécration d'un droit de vote sur base de la résidence est un des aspects qui pourra être couvert et débattu. Pour nous, il ne s'agit pas de répondre à la question d'une Europe plus forte ou plus faible mais à celle de savoir dans quelle mesure l'Europe peut protéger ses citoyen.enne.s et assurer leurs libertés dans un monde globalisé. Une constitution européenne est censée **protéger davantage les droits fondamentaux de ses citoyen.enne.s**, définir les institutions européennes et leurs compétences respectives, gérer toutes les procédures juridiques et déterminer la répartition des compétences entre les différents niveaux. Dans ce contexte, nous souhaitons également mettre en avant le renforcement de la citoyenneté européenne et les droits sociaux et politiques qui s'y rapportent afin de **promouvoir la participation politique de tous les citoyens et de toutes les citoyennes**.*

- 2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas **inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes** et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle?

*Tous les citoyens de l'UE résidant au Luxembourg peuvent participer aux élections européennes, soit dans leur pays d'origine, soit au Luxembourg. En 2014, le Luxembourg a enfin adapté ses règles à celles prévalant partout dans l'UE. Les citoyens de l'UE peuvent maintenant participer aux élections européennes sans condition de durée de séjour minimale ; il suffit qu'ils habitent au Luxembourg et s'inscrivent à temps sur les listes électorales. Nous **voulons introduire l'inscription automatique** des citoyennes et citoyens non-luxembourgeois sur les listes électorales. Ainsi celles-ci et ceux-ci devront également s'acquitter de l'obligation d'aller voter.*

➤ voir notre programme électoral p. 20

- 3) Les **initiatives citoyennes** européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ?
Si **oui**, quelles propositions auriez-vous à faire ?

*Nous prenons la participation des citoyens très au sérieux, et nous voulons que l'Union Européenne en fasse de même. La promesse d'octroyer aux citoyennes et citoyens un droit réel d'initiative législative, à travers l'initiative citoyenne européenne (ICE), n'a pas encore véritablement été honorée. En raison d'obstacles bureaucratiques et d'une réaction politique normalement décevante de la part de la Commission, l'ICE n'est toujours pas suffisamment utilisée par les citoyennes et citoyens. La **dernière révision** du règlement de l'ICE, **finalisée au premier semestre 2019** a permis, également grâce aux efforts des Verts, de renforcer cet outil démocratique et de l'améliorer, afin que les citoyennes et citoyens de l'Union puissent à l'avenir influencer directement la législation de l'Union européenne. Nous avons obtenu une **simplification de la procédure** dans le cadre de cette révision mais nous devons aller encore plus loin : nous soutenons la participation aux initiatives citoyennes européennes (ICE) **à partir de l'âge de 16 ans** et une **réponse politique adéquate** à toute ICE qui rassemble un nombre suffisant, c'est-à-dire un million de signatures.*

➤ voir notre programme électoral, p. 21

Migrations et asile

- 1) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de compétence de chaque Etat membre. Pensez-vous qu'une **politique des migrations et d'asile commune** devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous ?

Nous représentons une Europe qui assure la protection des personnes qui fuient la guerre, la famine ou la violence et rejetons une Europe qui s'isole avec l'appui d'autocraties ou de dictatures militaires. Une Europe qui ouvre un chemin légal à l'asile et à l'immigration. Une Europe qui offre une procédure équitable aux demandeurs d'asile et assure un logement humain tout en contrôlant ses frontières. Une Europe qui combat les causes de la fuite et non pas les personnes qui fuient. Une Europe qui met fin à la mort dans la mer Méditerranée.

Nous nous engageons donc pour une Union européenne qui assume sa responsabilité humanitaire, assure le droit et l'accès à l'asile aux personnes en fuite tout en reconnaissant la nécessité de mener des procédures sur base des principes du droit international de manière équitable, rapide et ordonnée.

*Il est clair qu'une telle vision de l'Europe ne peut être réalisée que par **une approche commune** à la migration et à l'asile. Nous nous engageons pour **un droit à l'immigration européen** qui définit des règlements communs pour une immigration sûre et légale de personnes avec différents niveaux de qualifications et de leurs familles sur base du Pacte des migrations de l'ONU (Global Compact for Migration).*

*Afin d'éviter que des réfugiés tombent aux mains de passeurs sans scrupules et, dans le pire des cas, se noient dans la Méditerranée, il est nécessaire de **créer ensemble des voies de migration légale**. Ceci peut être assuré par le programme de réinstallation des réfugiés du HCR des Nations Unies à travers la délivrance de visas humanitaires et le regroupement familial. Pour mettre un terme au taux accru de morts en Méditerranée, nous demandons également la création d'**un système civil européen de sauvetage en mer**.*

*Nous sommes strictement opposés au renforcement unilatéral de Frontex et favorisons **un système européen de contrôle des frontières commun et coordonné dans le respect des droits humains**.*

*Si les pays membres européens ne trouvent pas de commun accord sur un **système commun de répartition des réfugiés**, les États membres en faveur d'un tel système doivent pouvoir aller de l'avant. La création d'**un fonds d'intégration communal** permettra aux communes et régions de recevoir des subventions. L'équipement des **centres d'accueil européens** doit être assuré par une enveloppe globale comprenant **un budget, une infrastructure et du personnel**.*

De plus, puisque nous soutenons **une politique d'asile européenne qui respecte les droits humains**, nous refusons la création des camps de masse fermés dans l'Union européenne, de zones de transit et des camps européens à l'extérieur dans des pays tiers ainsi que des accords de cloisonnement qui permettent de renvoyer les réfugiés dans ces pays tiers où les droits humains ne sont souvent pas respectés.

- 2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de **Dublin III** ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié ?

Le règlement dit Dublin III n'est pas en mesure d'assurer une prise en charge humanitaire, efficace et équitablement répartie à travers l'Union Européenne. Il fait peser toute la charge de l'accueil et de la prise en charge des réfugiés sur les pays d'entrée tel que la Grèce, l'Italie, l'Espagne ou Malte, alors que ces pays sont économiquement parmi les plus faibles dans l'Union et ne sont de plus souvent pas les pays dans lesquels les réfugiés et migrants souhaitent vivre.

Le règlement Dublin III doit être renégocié afin d'aboutir à un système d'asile européen uni, avec un système de répartition solidaire. Le Parlement européen en a d'ailleurs décidé ainsi depuis longtemps, et il est grand temps que les Etats membres prennent cette décision au sérieux et acceptent également de réformer le système actuel, qui n'en est pas vraiment un.

➤ voir notre programme électoral p. 32

Elections européennes 2019

- 1) Combien de **candidats non-nationaux** comptez-vous sur vos listes électorales ? Quid des têtes de listes ?

Meris Sehovic, porte-parole de déi jonk gréng et co-tête de liste pour les élections européennes, détient la double nationalité serbe-luxembourgeoise.

- 2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire **élire les députés européens par des listes transnationales** ?

*Nous voulons **des élections réellement européennes** pour un Parlement réellement européen et une Union européenne forte et véritablement démocratique. Bien qu'il soit directement élu par les citoyennes et citoyens de l'Union européenne depuis 35 ans, le Parlement européen souffre encore d'un manque de reconnaissance de sa légitimité. La **fragmentation juridique** des élections européennes entre 28 législations nationales différentes a mené à une fragmentation des listes et programmes électoraux, et à un cadre purement national concernant le déroulement des élections européennes. Pour les citoyennes et citoyens il reste difficile à comprendre que les membres d'un même parti européen peuvent faire campagne avec des programmes nationaux contradictoires tout en se regroupant plus tard dans le même groupe parlementaire. L'Union européenne a **besoin de débats réellement européens** ! Un droit électoral européen commun devrait inclure les éléments fondamentaux de tout système électoral et réserver une partie des sièges du Parlement européen pour des candidates et candidats de listes transnationales.*